

Département de la Sarthe
Arrondissement de Mamers
Canton de Loué

Commune de Mézières-sous-Lavardin

Extrait du registre des arrêtés du maire du 17 octobre 2025

N° 2025/50

Relatif à un débit de boisson

Le maire de la commune de Mézières-sous-Lavardin,

Vu la demande du 17 octobre 2025 formulée par l'association « 2000 pattes » ;

Vu l'art. L 2212-1 et L 2212-2 et/ou L 2542-2 et suivants de Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu l'art. L 3334-2 du Code de la santé publique ;

Arrêté :

L'association « 2000 pattes » est autorisée à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons relevant des groupes 1 à 3, le vendredi 31 octobre de 19h00 à 23h59 à la salle des fêtes de la commune, à l'occasion d'une soirée Halloween.

Fait à Mézières-sous-Lavardin le 17 octobre 2025

Mme Le Maire,

Linda GOISBAULT

